

programmes, nous serons certainement d'accord. Je pense que ce pourrait être utile.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre que ces documents soient déposés?

M. Knowles: Je pense qu'il faudrait être clair, monsieur l'Orateur. Le ministre voulait les annexer aux procès-verbaux. Il s'agit donc des *Procès-verbaux* et non du hansard. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) est d'accord pour qu'on les dépose. Que veut-on faire au juste?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'aurais dû ajouter «et qu'ils soient annexés au hansard». La Chambre est-elle d'accord pour qu'ils soient déposés et annexés au hansard?

Des voix: D'accord.

[*Note du rédacteur: Les tableaux mentionnés ci-dessus paraîtront en appendice le mardi 20 mai 1980.*]

M. Whelan: J'allais lire ces tableaux, mais c'est bien plus facile de les faire annexer. Je considère les discussions touchant les différents programmes agricoles comme une forme d'éducation. Je vois que le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) est ici. Il sait, j'en suis sûr, que les gouvernements provinciaux ont une multitude de programmes de subventions, de financement des taux d'intérêt, etc., que bien des personnes ne connaissent pas, j'en suis certain. Il existe des programmes de subvention au Québec, et bien des gens disent que c'est la seule province à en avoir.

Ce n'est pas exact. La Saskatchewan par exemple, a un programme d'établissement agricole qui a consenti 800 prêts l'an dernier à de jeunes agriculteurs. Il s'agit de prêts hypothécaires remboursables en 15 ans à un taux d'intérêt garanti de 8 p. 100. Ces programmes sont excellents, mais pour en revenir à celui de la Saskatchewan, les prêts étaient surtout destinés aux agriculteurs qui se lançaient dans l'élevage du porc ou du bétail. Le programme était formulé spécialement pour ce genre d'entreprises, mais la plupart d'entre elles sont déjà confrontées à des difficultés financières parce que les prix de ces produits ont baissé. Je veux donc seulement signaler que nous avons fait des recherches et que nous avons essayé de concevoir un programme qui soit équitable pour les agriculteurs qui ont à faire face à la concurrence sur le marché intérieur et sur le marché international.

● (1240)

Certains agriculteurs sont très nettement désavantagés parce qu'ils ne peuvent pas bénéficier autant que d'autres des programmes d'aide. C'est probablement en Ontario que l'on trouve les programmes les moins importants. Je voudrais en mentionner quelques-uns brièvement car je pense qu'ils favoriseraient l'agriculture dans cette région. Les agriculteurs ontariens dépendent plus que d'autres des prêts de la Société de crédit agricole et des programmes fédéraux tels que le programme de prêts destinés aux améliorations agricoles. Comme vous le savez déjà, j'ai parlé de la Société de crédit agricole, qui consent des prêts à long terme aux agriculteurs et constitue un très important facteur de stabilisation pour l'agriculture canadienne. Les programmes de la SCA sont particulièrement conçus en fonction des problèmes financiers des agriculteurs.

Dernièrement, quand j'ai rencontré les représentants de la Société, je leur ai demandé de s'intéresser particulièrement aux jeunes agriculteurs qui sont en difficulté à cause des taux d'intérêt élevés ou de la baisse du prix des produits qu'ils

Prêts agricoles—Loi

vendent. Nous leur avons également demandé de déclarer un moratoire sur le remboursement des prêts. Certaines personnes s'imaginent que c'est une suppression pure et simple de la dette et des intérêts. Il n'en est rien. Ce n'est qu'un report des paiements. La Société du crédit agricole a le droit d'agir ainsi conformément à la loi afférente. C'est toujours ce qu'elle a fait et elle continuera en ce sens à l'avenir.

En outre, la Société du crédit agricole peut décider du sort d'un jeune agriculteur qui offre peu de garanties à ses débuts mais qui veut vraiment vivre de l'agriculture et qui a les aptitudes pour le faire; pour cette raison, elle est souvent le seul espoir de cet agriculteur, mis à part certains programmes offerts en Saskatchewan et en Alberta consacrés particulièrement aux jeunes pour les inciter à aller s'établir dans le district de la rivière la Paix. Certains de ces programmes ont coûté très cher aux provinces. Actuellement, environ 70 p. 100 du crédit à long terme en cours dans l'agriculture canadienne est constitué de prêts accordés par la Société du crédit agricole. Je suis fier de cette Société et en fait, le gouvernement fédéral doit aussi se féliciter d'offrir un tel programme aux agriculteurs du pays.

La SCA applique aussi le programme de prêts destinés aux syndicats agricoles qui permet à un groupe de trois ou quatre agriculteurs d'acheter conjointement des machines, des bâtiments ou d'installer du matériel. Ce programme couvre jusqu'à concurrence de 80 p. 100 des frais, accordant un maximum de \$15,000 par personne ou \$100,000 au total.

Autre programme dont nous pouvons être fiers, et qui offre dans une large mesure une stabilité commerciale à des milliers d'agriculteurs canadiens, c'est le programme de paiements par anticipation pour les récoltes. Les agriculteurs se voient accorder des prêts sans intérêt afin de régler les frais d'exploitation et d'administration pour leurs récoltes qui peuvent être entreposées. Ils peuvent alors se permettre d'absorber une plus grande partie de la récolte jusqu'à ce que le marché soit viable, ce que l'on appelle de la commercialisation systématique.

J'ai parlé des prêts sans intérêt, mais nous savons tous que rien n'est gratuit dans ce monde. Le gouvernement fédéral a versé plus de 2 millions de dollars en intérêts sur les prêts consentis aux termes de ce programme au cours de l'année financière 1979-1980. Je le répète, les gouvernements provinciaux offrent divers genres de programmes dont j'ai parlé. J'ai aussi fait mention de quelques programmes de l'Ontario dont je pourrais donner un autre exemple. Dans cette province, un agriculteur peut faire financer jusqu'à 75 p. 100 des frais de drainage à un taux d'intérêt de 6 p. 100.

Ce sont là certains des exemples de programmes qui sont offerts aux agriculteurs du Canada aujourd'hui. Comme je l'ai dit, ce ne sont pas tous les agriculteurs qui peuvent en profiter, cela varie selon les programmes des provinces. Mais le tout a surtout comme conséquence de fractionner le pays.

Un programme de prêts pour l'amélioration agricole est une importante source de crédit à moyen terme pour les exploitants canadiens. La plupart de ces emprunts sont échelonnés sur une période de 10 ans et certains s'étendent à 15 ans, dans les cas où il s'agit d'acquisition de terres en vue d'une expansion.

Je devrais signaler que le total des prêts à recouvrer se situe maintenant aux environs de 15 milliards de dollars. C'est un fardeau extrêmement lourd pour le nombre relativement peu élevé d'exploitants au Canada. Le service de la dette égale